

---

## LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT

### POUR QUE L'ENTREPRISE FRANCE PRODUISE MIEUX EN MOBILISANT DAVANTAGE SES RESSOURCES

---

La politique économique du Gouvernement peut se résumer en une idée : faire en sorte que l'entreprise France produise mieux en mobilisant davantage ses ressources. Pour cela, la première richesse à employer est le travail. Les mesures de la loi du 21 août 2007, la fusion de l'ANPE et de l'Unedic, la loi sur les droits et devoirs des demandeurs d'emploi, le statut de l'auto-entrepreneur dans la loi de modernisation de l'économie ont pour objectif d'augmenter le nombre d'heures travaillées et d'améliorer le fonctionnement du marché du travail. Deux chantiers concernant le marché du travail seront prioritaires pour les mois à venir : rendre notre système de formation professionnelle plus efficace et mettre un terme au sous-emploi des seniors. La politique industrielle continuera d'être orientée vers la préservation de notre industrie dans une économie mondialisée, et vers l'émergence d'une capacité de recherche et développement, notamment dans le secteur privé comparable à celle de nos meilleurs concurrents. La politique fiscale a pour objectif de soutenir la compétitivité des entreprises et l'attractivité de la France dans le souci d'un meilleur respect de l'environnement. Enfin, les mesures renforçant la concurrence sur le marché intérieur favorisent la compétitivité de nos entreprises à l'étranger, en encourageant notamment l'innovation et une baisse des prix de vente. Ces orientations s'inscrivent en parfaite cohérence avec les réformes en cours au niveau européen et les priorités de la présidence française de l'Union européenne dans les domaines économique et financier.

La dégradation de l'environnement économique international depuis l'été 2007, liée à l'envolée du prix des matières premières, aux turbulences financières et à la faiblesse du dollar, a pesé sur la croissance française au 2<sup>e</sup> trimestre 2008.

L'inflation qui a atteint des niveaux anormalement élevés depuis le début de l'année devrait refluer significativement d'ici à la fin de l'année. Le repli sensible du prix du baril de pétrole et les mesures prises dans le cadre des réformes augmentant la concurrence dans le secteur du commerce de détail y contribueront.

Toute la politique économique du Gouvernement est tendue vers un seul but : l'entreprise France doit produire mieux en mobilisant davantage ses ressources. Á l'heure où des facteurs exogènes pèsent sur notre activité, le maintien de ce cap et même l'accélération du train du changement sont plus que jamais d'actualité.

Pour que l'entreprise France produise mieux en mobilisant davantage ses ressources, la première richesse à mieux employer est naturellement le **travail**. Les mesures de la loi du 21 août 2007, la fusion de l'ANPE et de l'Unedic, la loi sur les droits et devoirs des demandeurs d'emploi, le statut de l'auto-entrepreneur dans la loi de modernisation de l'économie convergent vers des objectifs simples : augmenter le nombre d'heures travaillées et améliorer le fonctionnement du marché du travail en France, faire en sorte que le travail coûte moins cher à l'entreprise, que le travail paye et que le travail soit libéré.

Pour que l'entreprise France produise mieux et pour accélérer le redressement du taux d'emploi, deux chantiers concernant le marché du travail seront prioritaires pour les mois à venir : rendre notre système de formation professionnelle plus efficace et mettre un terme au sous-emploi des seniors.

Christine Lagarde a envoyé en juillet aux partenaires sociaux un document d'orientation détaillant les points sur lesquels devra porter la négociation sur la formation professionnelle. Le renforcement du lien entre formation et emploi est nécessaire : une partie des fonds collectés doit être réorientée au service des publics les plus en difficulté qui ne sont pas toujours couverts par les dispositifs actuels. Le système doit aussi réduire les inégalités d'accès à la formation au profit des salariés des petites et moyennes entreprises, des salariés peu qualifiés, des jeunes sans qualification ou des seniors. Des outils individualisés comme le congé individuel de formation, le droit individuel à la formation ou la validation des acquis de l'expérience doivent être nettement plus encouragés.

Plus de travail pendant plus longtemps pour les seniors qui le souhaitent et le peuvent : il faut cesser de décourager le maintien en activité des plus de 55 ans. Avec le ministre du Travail et après concertation approfondie des partenaires sociaux, Christine Lagarde a annoncé un train de mesures dès le mois de juin (développement du cumul emploi-retraite, retraite majorée plus importante pour les personnes prolongeant leur activité, relèvement de l'âge d'entrée en dispense de recherche d'emploi, développement du tutorat des jeunes par les seniors, cotisation retraite additionnelle dès 2010 en cas d'absence d'accord d'entreprise ou de branche sur l'emploi des seniors d'ici au 31 décembre 2009).

Ce plan en faveur de l'emploi des seniors sera mis en œuvre dès cet automne dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale et le projet de loi de finances pour 2009.

Plus généralement, le soutien à l'emploi est indissociable du soutien aux entreprises nouvellement créées, dont le nombre a atteint le niveau record de 321 000 en 2007. En moyenne, une création d'entreprise se traduit par 1,5 à 2 emplois créés. C'est pourquoi Christine Lagarde s'est engagée à publier l'ensemble des décrets d'application de la loi de modernisation de l'économie d'ici à la fin de cette année.

La **politique industrielle** continuera d'être orientée vers la réalisation de deux objectifs intimement liés : la préservation de notre industrie dans une économie mondialisée, et l'émergence d'une capacité de recherche et développement, notamment dans le secteur privé, comparable à celle de nos meilleurs concurrents.

Le développement de notre industrie passe aussi par un meilleur ciblage de l'aide publique sur les secteurs de hautes technologies et en rapide développement. Le triplement du crédit d'impôt-recherche met désormais notre pays aux premiers rangs de l'attractivité mondiale en la matière. Par ailleurs, un audit des pôles de compétitivité a permis cette année de s'assurer de l'efficacité de ce dispositif.

Fin juillet, Christine Lagarde a eu l'occasion de définir les prochaines démarches d'une **politique fiscale** soucieuse de favoriser la compétitivité des entreprises, l'attractivité de la France et le respect de l'environnement. Elle se traduira dans les prochains mois notamment par le plafonnement des niches fiscales dans un souci d'équité fiscale, une modernisation des valeurs locatives utilisées pour le calcul des impôts locaux, différentes mesures de fiscalité environnementale et une réforme de la taxe

professionnelle pour mettre fin aux effets les plus nuisibles de cet impôt sur la compétitivité de nos entreprises.

La compétitivité des entreprises françaises dépend aussi de la capacité de la France à attirer les capitaux étrangers grâce notamment à une **politique bancaire et financière** adéquate. Les investissements directs de l'étranger entrant en France ont été vigoureux sur le passé récent et notre système bancaire et financier reste sain. Néanmoins, des chantiers doivent être menés pour renforcer l'attractivité de la place financière française et moderniser certains circuits de financement. Á l'heure où une partie de la finance internationale connaît de graves difficultés pour avoir perdu de vue le sens de son action, le développement d'une Place financière française stable et compétitive au service du financement des entreprises, des ménages et de l'économie est un enjeu important. Les initiatives et propositions du Haut comité de place présidé par Christine Lagarde ont déjà fortement contribué à améliorer l'environnement de notre Place financière. La loi de modernisation de l'économie a permis de moderniser nos circuits de financement : facilitation du financement des PME avec la création de fonds de capital investissement, refondation de notre droit boursier et financier, amélioration de notre fiscalité pour faciliter le retour de cadres français localisés à l'étranger. Cette loi a également modernisé l'épargne réglementée et le financement du logement social et des PME grâce à la réforme du livret A. Elle a enfin modernisé la gouvernance de la Caisse des dépôts et consignations et inscrit dans la loi sa mission de participer, comme investisseur de long terme, au développement des entreprises.

Pour que l'entreprise France produise mieux, il est impératif d'améliorer notre compétitivité à l'exportation et notre **commerce extérieur**. L'envolée du prix du baril a mécaniquement pesé sur le solde commercial au cours des derniers mois. Néanmoins le solde commercial hors énergie s'est moins dégradé. Il demeure légèrement excédentaire grâce notamment aux efforts de marges consentis depuis plusieurs années par les exportateurs français dans un contexte de cours de l'euro très élevé. Au niveau macroéconomique, l'ensemble des mesures renforçant la concurrence sur le marché intérieur favorise la compétitivité de nos entreprises à l'étranger, en encourageant notamment l'innovation et une baisse des prix de vente. La politique des grands contrats à l'export a déjà porté de nombreux fruits dès 2007 et sera poursuivie. Au niveau des structures d'accompagnement des entreprises à l'export, la mise en place d'Ubifrance actuellement en cours va permettre des gains en efficacité significatifs grâce à une gestion des ressources humaines nettement plus incitative.

Ce principe est valable d'ailleurs pour l'ensemble des dépenses du ministère de l'Économie dans le cadre de la revue générale des politiques publiques, qui se traduit notamment par une réduction très sensible du nombre des services du ministère au niveau local. De fait, dans les régions, les entreprises n'auront plus qu'un unique interlocuteur, la direction régionale de l'entreprise, de l'emploi, de la consommation et du travail. En administration centrale, une direction unique aura la charge du développement de toutes les entreprises.

La **présidence française de l'Union Européenne** veut faire avancer l'ensemble des réformes qui renforcent l'Europe sur le plan financier, économique, et social. Face au ralentissement actuel, la France a obtenu au conseil Ecofin informel de septembre un consensus européen pour une approche coordonnée et commune. Cette approche met l'accent sur la poursuite des réformes structurelles pour la croissance et pour l'emploi ; et sur la volonté d'assainir les finances publiques en respectant la limite des 3 % de déficit tout en utilisant les stabilisateurs automatiques. La France a également soutenu le projet de la Banque européenne d'investissement de rénover son dispositif de prêts et

d'augmenter les moyens dévolus aux petites et moyennes entreprises. Plus généralement, la présidence française souhaite promouvoir un cadre favorable aux PME, avec l'adoption d'un *Small Business Act* européen. La France soutient également l'émergence de pôles de compétitivité européens d'excellence mondiale. Enfin, dans le domaine financier, la France soutient activement les mesures destinées à restaurer la confiance dans les marchés par la transparence et la responsabilisation des acteurs et à renforcer le système de contrôle et de supervision financière.

L'ensemble de ces réformes structurelles traduit une politique économique placée sans ambiguïté sous le signe du soutien durable au travail et à la production : pour que l'entreprise France produise mieux en mobilisant davantage ses ressources.

Cette orientation n'est pas exclusive d'un soutien ponctuel au pouvoir d'achat des ménages les plus durement touchés par l'épisode récent d'envolée du prix du pétrole. La prime à la cuve mise en place l'année dernière a bénéficié à plus de 830 000 foyers, elle sera reconduite cet hiver. Un tarif social du gaz et de l'électricité est mis en place pour les ménages à revenu modeste. La contribution transport sera mise en œuvre dans les prochains mois.

Les premiers fruits de cette politique sont incontestables mais temporairement masqués par les effets défavorables des chocs intervenus sur les marchés mondiaux. Des estimations consensuelles indiquent ainsi qu'à eux seuls les effets cumulés de la loi du 21 août 2007, de la loi de modernisation de l'économie et du triplement du crédit d'impôt recherche devraient être proches de 0,65 % de PIB en 2009. L'essentiel de ces mesures renforce durablement le potentiel de production de notre pays pour les années qui suivront.

Dans ce contexte, la politique économique du Gouvernement est de nature à relancer l'économie française de façon durable et visible, une fois les marchés mondiaux revenus à une situation plus équilibrée, ce qui est déjà en partie le cas sur les marchés de matières premières et du change depuis quelques semaines.